

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de COURCOUÉ

dossier n° PC0370871740002

date de dépôt : 23/05/2017

demandeur : SCEA Domaine de la Croix Morin
représenté par Monsieur WIERSMA

pour : reconstruction d'un bâtiment d'élevage
après démolition d'une précédente construction
adresse terrain : Beaumene à COURCOUÉ
(37120)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de COURCOUÉ

Le maire de COURCOUÉ,

Vu la demande de permis de construire présentée le 23/05/2017 par la SCEA Domaine de la Croix Morin représenté par Monsieur WIERSMA demeurant La Croix Morin à COURCOUÉ (37120) ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour la reconstruction d'un bâtiment d'élevage après démolition d'une précédente construction ;
- sur un terrain situé BEAUMENE à COURCOUÉ (37120) ;
- pour une surface de plancher créée de 4521 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée le 12/03/2010 ;

Vu l'avis de la direction des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement en date du 31/05/2017 indiquant que le projet ne modifie pas le classement de l'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour un effectif de 350 vaches laitières ;

Vu l'avis favorable du service de l'agriculture (unité orientations agricoles) en date du 14/06/2017 ;

Vu le rapport technique relatif à un bâtiment soumis au code du travail par le service départemental d'incendie et de secours (service prévision de la direction des services opérations) établi en date du 06/07/2017 ;

ARRÊTE

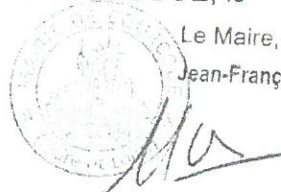
Article Unique

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à COURCOUÉ, le - 7 SEP. 2017

Le Maire,

Jean-François COUVRAT



Observation : le désamiantage de la stabulation actuelle devra être réalisé conformément aux normes en vigueur.